

Projets et gestion des espaces en vacance apparente dans les zones périurbaines : le cas de Montpellier

Lucette LAURENS

Professeur de géographie

INRA-SAD, UMR Innovation

***Résumé.** Dans une région marquée par l'arrivée de 1000 nouveaux habitants par mois, l'existence d'espaces peu occupés, apparemment vacants suscite les appétits, voire déchaîne des spéculations. Mais il est difficile de gérer ces espaces dont la sous-utilisation accroît le renforcement de risques tels les incendies ou les usages « interlopes ». Ces espaces à la fois attractifs et répulsifs trouvent aujourd'hui une place privilégiée dans les modalités de gestion des espaces régionaux et dans la définition des projets. Ils participent pleinement à un « système de relations et d'échanges » même si à première vue ils sont à la marge des dynamiques socio-spatiales. C'est cette ambivalence qui va m'intéresser et que je me propose de décortiquer dans cette communication.*

S'intéresser à la vacance apparente d'espaces en zone périurbaine méditerranéenne nous amène à focaliser notre attention sur les espaces de garrigue. En raison du déclin des usages traditionnels, ces espaces apparaissent vacants, inoccupés, accessibles à tout un chacun. Ceci n'est en fait qu'une impression puisque à y regarder de plus près, on observe un très fort renouvellement des usages qui parfois sont privatifs. Ces espaces de garrigue sont donc aujourd'hui extrêmement riches puisqu'ils offrent une confrontation entre des images et des réalités socio-spatiales. Quelles sont les images véhiculées et quelle place laissent-elles aux nouveaux usages émergents ? Le poids de l'histoire et des usages passés demeure très fort car leur déclin provoque l'émergence de risques, de plus en plus mal vécus dans une région qui se caractérise par le développement de la résidence périurbaine en bordure des villes et villages. Cette réalité demeure prégnante et fait que les anciennes activités agricoles et pastorales conservent une actualité, longtemps après leur déclin. Le temps se serait-il arrêté ou bien les réalités d'aujourd'hui conduisent-elles à un écrasement de la dimension temporelle ? Il est évident que la recherche de nouvelles modalités de gestion de ces espaces met en avant la nécessaire articulation entre les dimensions temporelles et spatiales. Quelles sont les échelles de gouvernance qui apparaissent et pour porter quels types de projets pour ces espaces de vacance apparente ?

1. Les garrigues, un empilement d'images et de réalités

Les garrigues résultent d'une combinaison entre un sol calcaire dégradé et érodé, une couverture végétale actuelle spécifique (thym vulgaire, chêne kermès, buis, genévriers cades, taillis de chênes verts, arbousiers...) et plus encore une mise en valeur ancienne. Ce mot "garrigue" définit à la fois la végétation, le paysage et l'espace. Il tirerait son origine de l'occitan "Garric" désignant le chêne Kermès, un arbuste aux feuilles persistantes et épineuses. C'est à la fois l'appellation donnée au paysage environnant Montpellier et Nîmes, mais aussi le nom botanique de cette végétation méditerranéenne qui pousse sur sol calcaire après la disparition de la forêt.

En effet, au cours des milliers d'années passées, les forêts originelles ont été progressivement décimées par la déforestation, due à l'action des hommes sur cet espace (feux, pâturage, cultures), pour arriver à cette forme de végétation.

Mais aujourd'hui, l'évolution et le devenir de ces anciens espaces agricoles se posent avec beaucoup d'acuité en zone périurbaine d'autant qu'au recul des pratiques agricoles s'associent de nouveaux usages et le renforcement de certains risques tels les incendies de forêt. L'évolution du couvert végétal d'une part, la vacance apparente de ces espaces interpellent l'ensemble des acteurs et usagers qui s'approprient symboliquement ou physiquement ces espaces. L'histoire de ces lieux est magnifiée à

travers l'appropriation de constructions symboliques des usages passés, cf. document n° 1. Elle sert également de mobilisation pour ou contre différents projets d'aménagement, d'utilisation.

Document n° 1 : Poésie dédiée aux constructions en pierre sèche

«Les pierres parlent à qui sait les entendre.»
Ce n'est pas moi qui l'ai dit, j'en ai oublié l'auteur.
Mais les pierres de nos garrigues
Je sais les écouter. Vous pouvez comme moi
Les entendre parler.
Pierres des capitelles ou pierres des murets
Entassées en ribambelle ou bien éparpillées
Entre asphodèles et genêts,
Elles racontent l'histoire des hommes du temps passé
Qui d'une vie simple et méritoire ont su se contenter.
Ils choisissaient les plus belles des pierres de nos terrains
Dorées comme miel et lourdes dans leurs mains,
Dentelées ou chantournées.
Et quand la brise friponne s'en vient les caresser,
De joie, elles frissonnent, écoutez-les chanter.
Alors, ouvrez votre cœur, évoquez le temps passé
Et vous imaginerez que, comme à moi, un beau jour,
Elles ont su vous parler. »

Léone KITTLER

D'autres actions ponctuelles montrent bien l'intérêt croissant pour ces espaces. Ainsi, l'exemple de "Garrigues, chemins faisant ", une exposition photographique sur les paysages méditerranéens des garrigues proposée par Agropolis Museum donne la mesure de l'ampleur des questions posées par la multifonctionnalité de ces espaces. Le document d'appel, par quelques questions, traduit la diversité des images et des réalités attribuées à la garrigue :

- Comment gérer un espace qui donne l'impression d'être inutilisé, de n'appartenir à personne et donc qui peut laisser libre cours à tous les projets ? La maîtrise de l'évolution de ces espaces est récurrente :
 - « *La garrigue ne serait-elle qu'un chemin ?*
 - *Ne serait-elle qu'un lieu vide, inhabité, à demi-abandonné ?* »
- Cet espace recèle une histoire riche résultant de différentes activités qui ont très souvent disparu aujourd'hui. Ces activités passées sont aujourd'hui très largement idéalisées, voire patrimonialisées. Quelles sont les marges d'évolution que la société envisage pour ces espaces ?
 - « *La garrigue fut jadis cultivée de blé, olivier, vigne...*
 - *La garrigue est aussi un lieu de l'Histoire avec ses dolmens, ses menhirs, ses castels et tours Pailladines...* »
- La garrigue est aussi un paysage symbolisé par certains sites, certains végétaux. Les logiques de préservation, de protection et de classement sont de plus en plus prégnantes. Toutefois, elles suscitent de nombreux débats liés aux processus d'exclusion qu'elles peuvent générer :
 - « *La garrigue est aussi un chemin d'eau avec ses gours, marres, ruisseaux, nappes...*
 - *La garrigue est plantée de kermès, cade, pin, chêne vert, qui profilent son paysage...* »

Le document n° 2, complémentaire des citations précédentes, nous indique trois lectures de ces paysages. La première s'interroge sur le déclin des usages traditionnels et l'impression d'abandon. S'agit-il d'un espace qui pourrait de ce fait être approprié par quiconque ou bien subsiste-t-il ou encore émerge-t-il des modes d'appropriation qui ne se dévoilent pas systématiquement ? La deuxième met bien en évidence que la garrigue a été de tous temps exploitée et occupée par l'homme. De nombreuses marques demeurent. De ce fait, la garrigue participe aux référents identitaires des sociétés locales, voire est réappropriée par les nouveaux habitants et utilisateurs. La troisième insiste davantage sur les risques qui menacent aujourd'hui ces espaces en liaison avec le recul de certaines pratiques. En bref, ces trois images nous donnent la mesure de la complexité de cet espace dont on perçoit que la

vacance n'est pour le moins qu'apparente. Ceci dit, c'est autour de cette impression que se structurent, se négocient, s'élaborent aujourd'hui différents projets. Je prendrai appui sur quelques exemples afin d'appréhender la complexité sociale de ces espaces de garrigue.

Document n° 2 : Trois lectures de la garrigue



Chemins des broussailles

La garrigue ne serait- elle qu'un chemin ?

Un GR comme on dit ;
Ne serait- elle qu'un lieu vide, inhabité, à demi abandonné, un quasi désert, qui s'animerait seulement le dimanche au rythme des randonneurs.



Chemins de l'histoire

La garrigue, un lieu de culture ? Certes.

Il y a plus de dolmens et de menhirs en Languedoc qu'en Bretagne ! Fondations antiques, castels, bergeries effondrées et jusqu'aux tours Pailladines gardent jalousement, en bon Languedocien, leurs petites histoires.



Chemins des pinèdes

Le pin ? Il nous fait peur le pin, peur qu'il s'embrase, et avec lui, d'un seul coup d'un seul, un paysage tout entier, qu'il transforme avec lui le vert en rouge et le bleu en fumée. Et puis il y a le bruit du vent dans ses aiguilles.

Source : Agropolis Museum.

2. D'anciennes terres d'élevage, marqués par le devenir des grands domaines

Le système agro-sylvo-pastoral traditionnel caractéristique des garrigues était largement dominé par de grands domaines spécialisés dans l'élevage ovin et jouant sur la complémentarité entre différents espaces. Ils étaient tous engagés dans des pratiques de transhumance vers les hautes terres du Massif central tels les Cévennes, les Causses ou encore l'Aubrac. Ce système là a totalement périclité et sa chute a posé de sérieuses questions sur le devenir de ces terres libérées. Différents modes de reprise par les collectivités peuvent être repérés, ce qui témoignent d'un intérêt collectif apporté à ces espaces. Cette histoire est d'ailleurs portée par les collectivités locales qui y trouvent un moyen d'affirmer l'identité du territoire dont elles s'occupent. Le département de l'Hérault et les communes concernées se sont impliqués dans de nombreux projets.

Dans les documents promotionnels des collectivités territoriales, les auteurs mêlent histoire et nature tout en accordant une place importante à l'histoire agraire de ces espaces :



« La garrigue désigne un paysage sauvage et pourtant entièrement façonné par l'homme. Depuis leur installation dans la région il y a près de 5 000 ans, les hommes ont considérablement modifié ce couvert végétal, sous l'action conjointe du feu et des moutons.

Avant l'arrivée des premiers éleveurs-cueilleurs, le sol calcaire et le climat méditerranéen favorisaient les essences comme le chêne vert et blanc, qui formaient d'immenses forêts rejoignant le littoral et couvraient un sous-bois plutôt humide.

Mais le développement de l'activité agricole et pastorale a engendré un déboisement massif, afin de rendre les terres cultivables, de laisser pousser l'herbe et d'alimenter les troupeaux. Dès lors, les grands arbres cédèrent progressivement leur place à une végétation faite d'arbustes, de broussailles épineuses et d'herbes odorantes. » (Conseil général de l'Hérault, 2004).

On voit bien que la préoccupation de ces collectivités est centrée sur le paysage comme cadre de vie voire qualité de vie. Les propos précédents montrent qu'il s'agit à la fois de donner un sens à ces paysages, de leurs attribuer une valeur, de structurer une gestion patrimoniale de ces espaces.

Document n° 3 : Quelques exemples d'acquisition du département de l'Hérault

<p>La Font du Griffie 466 Ha 40 Km de Montpellier Intégration à l'ASA de la Serrane (2.500 Ha)</p>	<p>Relais d'étape du Réseau Vert, 19 lits (réservation obligatoire) Information thématique Aménagements pastoraux, éleveurs et producteurs de fromage de chèvre Bâtiments agricole et bergerie Mise en valeur du patrimoine Aire de pique nique, corral et point d'eau extérieur Aire de stationnement (5 véhicules)</p>	
<p>Les Lavagnes 510 Ha 50 Km de Montpellier</p>	<p>Amélioration pastorale Corral et hivernage de troupeaux bovins et ovins Aire d'accueil du public avec information thématique Aire de stationnement (50 véhicules)</p>	
<p>Restinclières 216 Ha 10 Km de Montpellier</p>	<p>Dans le cadre de l'aménagement global du domaine : Programme d'agroforesterie viticole en partenariat avec l'INRA (60 Ha) Passage du Réseau Vert Aire de jeux et de pique-nique Information thématique Aire de stationnement (100 véhicules) Cogestion avec les services du Conseil Général - Maison Départementale de l'Environnement Conventions pluriannuelles avec agriculteurs et viticulteurs</p>	
<p>Rieucoulon 177 Ha 10 Km de Montpellier</p>	<p>Reconstitution le long de la RD 17 d'une coupure verte périurbaine paysagée par amélioration du peuplement existant et reconstitution de la forêt méditerranéenne Passage du réseau vert</p>	
<p>Saint Sauveur 105 Ha 10 Km de Montpellier</p>	<p>Création de pistes de desserte forestière sur l'ensemble du site Reforestation sur 50 Ha incendiés Amélioration de la pinède existante Piste cavalière, piste VTT, parcours de santé et parcours d'orientation. Aires naturelles d'information, de jeux et de pique-nique Point de départ du Réseau Vert Parking</p>	

Source : Conseil général de l'Hérault, AFDH, 2005.

En acquérant depuis les années 1980, par le biais de la TDENS¹, de nombreux domaines agricoles, le Conseil général de l'Hérault donne un message clair quant à sa volonté d'assurer l'accessibilité de ces espaces. Mais afin de résoudre la question de l'entretien de ces espaces, l'achat s'est accompagné de la

¹ Taxe départementale des espaces naturels sensibles.

restitution de la gestion à des éleveurs, cf. document n° 3. L'élevage est donc considéré comme un des moyens les plus opérationnels pour assurer la gestion de ces espaces.

Outre l'obligation d'ouvrir ces espaces au public, les motivations de ces achats se justifient essentiellement par une approche patrimoniale : reforestation de zones incendiées, coupure verte paysagée....

D'autres exemples sont également emblématiques de ces ruptures dans les utilisations de la garrigue. Le domaine du Mas-Dieu (550 ha) situé à une dizaine de kms à l'ouest de l'agglomération montpelliéraine est depuis le début des années 1990 typique des débats portant sur les choix d'utilisation de ces terres. En 1990, le district de Montpellier envisage un projet de décharge sur ce site. Ce projet suscite une vive opposition de la part des populations des communes concernées (Montarnaud, Saint-Georges d'Orques, Saint-Paul et Valmalle, Murviel les Montpellier). Le domaine est finalement mis en vente en 1998 et c'est une filiale du groupe Vivendi qui se porte acquéreur pour y installer un centre d'enfouissement de déchets. Ceci débouche sur une nouvelle opposition des communes qui souhaitent porter un projet alternatif alliant le maintien des usages agricoles et la création d'un parc récréatif. Un partenariat s'engage entre les collectivités locales et la SAFER afin d'acquérir les terres et structurer les deux projets. La répartition des terres est envisagée de la façon suivante :

- Les 4 communes souhaitent acquérir 140 ha (parc récréatif),
- Le Conseil général de l'Hérault, 240 ha (maintien et mise en valeur pastorale du site),
- Des privés, 160 ha (projets agricoles).

Le cercle des acteurs est élargi par l'élaboration de conventions de maîtrise d'œuvre des travaux avec :

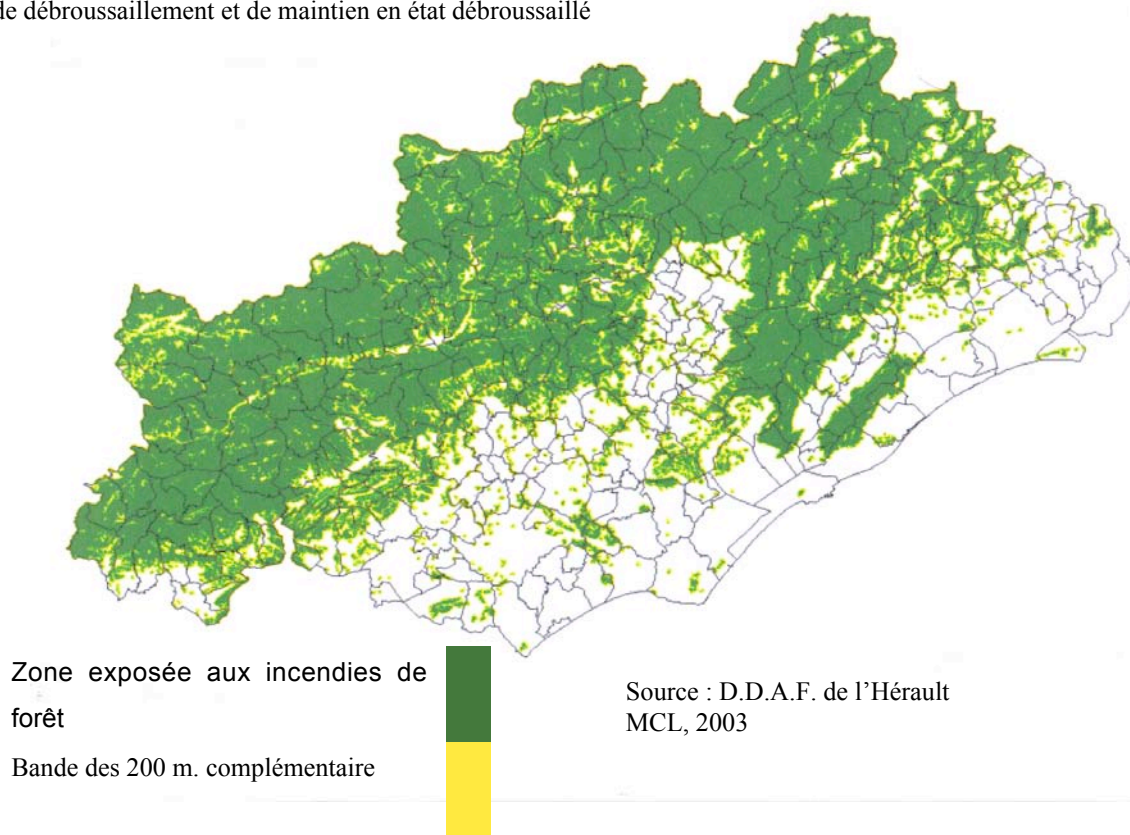
- Le groupement de producteurs des collines de la Moure pour 80 ha,
- La coopérative oléicole de Pignan pour 50 ha,
- Deux candidats privés pour la création d'une truffière de 10 ha,
- Installation d'un éleveur en l'aidant à obtenir une maîtrise foncière sur 190 ha.

D'autres collaborations ont été soutenues avec des associations écologistes en vue de la réalisation des inventaires naturalistes. La fédération départementale des chasseurs de l'Hérault est associée à la création d'une AICF².

Ce projet est riche d'enseignements sur la mobilisation et le rapprochement d'acteurs qui obtiennent gain de cause grâce la mutualisation de leurs projets. De même, la juxtaposition de projets de natures différentes met bien en évidence la multifonctionnalité de ces espaces périurbains qui entrent à la fois dans des stratégies d'entreprises et de filières (viticole, oléicole, d'élevage), et des stratégies de gestion territoriale (fonction récréative, gestion de milieux ouverts et accessibles, réduction de certains risques).

Aujourd'hui, la gestion des espaces de garrigue est indissociable de la très forte croissance démographique de la région et du très fort développement de la résidence périurbaine, cf. document n° 4. De ce fait, le devenir de ces anciennes terres de pâturage est vraiment une question centrale dans les modalités de gestion des garrigues d'autant que le déclin de cette activité s'accompagne d'une très forte augmentation du risque incendie, cf. document n° 5. Les zones en vert sur la carte n° 5 correspondent assez bien aux secteurs de garrigue.

Dans un contexte tout à fait différent de celui du début du 19^e siècle, l'intérêt porté à ces zones de garrigue est renouvelé, reformulé. On pourrait croire que ces espaces sont en marge des dynamiques puisqu'ils ne présentent que des densités de population faibles. Au-delà de cette image, ils sont pleinement intégrés dans les stratégies actuelles de gestion des espaces urbains, périurbains et ruraux.



3. Une réflexion sur la réalité sociale des garrigues

Les garrigues sont aujourd'hui le lieu d'une multitude de projets dont une bonne part portée par des acteurs extérieurs à ces lieux. Des projets qui d'ailleurs peuvent être contradictoires, d'où une multiplication des conflits autour des modalités de gestion de ces lieux. En même temps, le renforcement de la prise de conscience à des échelles supra-communales devrait permettre de modifier le regard et les pratiques sur ces espaces.

Il est intéressant de décortiquer la place et les valeurs attribuées à ces espaces de nature dans l'élaboration en cours du SCOT de l'agglomération de Montpellier. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de décembre 2004 explicite tout d'abord les valeurs retenues. L'attractivité de l'agglomération repose en grande partie sur son environnement « plages, étangs, vignes et mas, garrigues et pinèdes » mais les auteurs affirment qu'il est menacé par le développement de l'urbanisation. Le constat est plutôt alarmiste : « en 20 ans, plus de 3000 ha de surface agricole utilisée ont été urbanisés, les milieux écologiques ont été fortement dégradés, en particulier les étangs littoraux, les espaces naturels et agricoles ont été fréquemment le lieu d'urbanisations ou d'usages désordonnés (mitage, cabanisation) » (CAM, 2004). La ville aurait donc consommé de façon anarchique une partie de son capital « nature ». La question demeure d'actualité puisque 30 000 ha du territoire communautaire sont des espaces naturels ou agricoles sur lesquels s'exercent des pressions considérables d'autant qu'il n'y avait pas jusqu'à présent d'outils de gestion territoriale à cette échelle là. Ainsi, le PADD est perçu comme l'occasion de diffuser cette information de façon à accentuer la prise de conscience. Trois types d'espaces ont été privilégiés, afin de renforcer la portée des opérations envisagées. Il s'agit avant tout de minimiser les retombées spatiales de la croissance démographique en cours. Les responsables politiques de l'agglomération, en association avec les responsables professionnels agricoles souhaitent conforter la pérennité des espaces agricoles en focalisant leurs actions sur les terroirs les plus favorables et porteurs de nouvelles perspectives. Deuxièmement, ils souhaitent être très vigilants vis-à-vis des zones humides et de leur richesse faunistique et floristique.

Enfin, la gestion des principaux cours d'eau a été retenue en fonction du risque inondation dont les conséquences apparaissent épisodiquement.

Une attention spécifique est portée aux garrigues et espaces boisés dans la mesure où ils représentent un quart de la superficie communautaire. En raison de la disparition des usages agricoles traditionnels, ceux-ci voient se multiplier des usages mal identifiés, parfois illicites (constructions, cabanisation, loisirs mécaniques...).

La réalité sociale de ces espaces en vacance apparente croise des dimensions temporelles et spatiales. Ces espaces participent sans nul doute au cadre de vie des populations largement urbaines qui attribuent à ces espaces une dimension qualitative. Ce glissement du cadre vers la qualité de vie suggère l'expression de nouvelles valeurs et attentes venant à la fois des individus et des collectifs. Ces mécanismes d'appropriation sont parfois convergents mais peuvent diverger lorsque le collectif envisage de se servir de ces espaces « vides » pour y entreposer ses propres rejets. L'exemple de la recherche de nouveaux sites pour les décharges est exemplaire de ces positions divergentes.

La recherche d'un cadre de vie qualitatif conduit de nombreux acteurs individuels à s'approprier un espace apparemment public ou en tous cas un espace qui appartient à d'autres. La propriété n'est pas remise en cause, cependant ces acteurs individuels, organisés ou non, s'autorisent un droit de regard sur les modalités de gestion de ces espaces. La réalité de la vacance apparente facilite ce passage vers un espace qui devient un bien commun. Ceci est d'autant plus facile que traditionnellement la garrigue n'est que très rarement un espace clos. De ce fait, la plupart des usagers peuvent avoir le sentiment que ces espaces appartiennent à tout le monde. L'émergence de ces biens communs appelle une gestion collective c'est-à-dire la recherche d'une articulation entre un territoire donné et des organisations d'acteurs. L'enjeu central est celui des modalités de chacune de ces organisations et des relations qu'elles sont capables de nouer entre elles. Pierre Calame (2002) nous dit que le territoire est en fait « *un système complexe de relations et d'échanges* » dans lequel les acteurs cherchent à « *mieux connaître, mieux valoriser, mieux développer, mieux maîtriser ces systèmes de relations* ». Ces démarches sont relativement classiques puisqu'on les retrouve dans toutes les opérations de gestion intégrée. Cependant, dans le cas qui nous intéresse, la construction du système est d'autant plus difficile que l'on a à faire à un espace mal défini, mal délimité, réapproprié, réinvesti.

En bref, on peut retenir l'image qu'un nouveau territoire se constitue à partir des dépouilles d'un ancien. C'est donc bien la vacance qui permet ces dynamiques mais la difficulté vient du fait qu'elle n'est qu'apparente. En effet, les structures de propriété n'ont pas disparu mais elles ont été fortement renouvelées par le développement de la résidence périurbaine, voire la création ou la recréation d'espaces agricoles dans les garrigues (installation de quelques éleveurs, réhabilitation d'anciennes cultures pérennes ou création de nouvelles entités). A l'image de l'exemple de la coopérative oléicole de Pignan qui porte un projet de recépage d'anciennes oliveraies localisées sur les coteaux qui surplombent le village. Ou encore dans le cadre de l'opération Grand site de Saint-Guilhem le désert, une étude de faisabilité de restauration des terrasses oléicoles a été conduite. Il s'agissait d'intervenir sur l'identité paysagère de ce site.

On observe un réinvestissement de la part de la profession agricole mais on se situe toutefois à la marge des dynamiques économiques et spatiales agricoles. Cependant, ces marges remplissent plusieurs intérêts : diversifier les terroirs, apporter certains aspects qualitatifs, contribuer à l'image de marque des produits concernés... Ces dynamiques agricoles et résidentielles participent également à des processus de privatisation et de fermeture de ces espaces. Ceci peut déboucher sur l'exclusion d'autres catégories d'usagers, parfois mal vécue par certains comme les chasseurs, les cueilleurs...

Elle n'est qu'apparente parce qu'aussi se sont considérablement développés des usages temporaires, mouvants de ces espaces autour des pratiques récréatives.

Comment qualifier ces projets ? Quelles lectures offrent-ils pour ces espaces ? Ces projets associent différentes lectures : conservatoire, patrimoniale, de développement. S'il n'est plus question aujourd'hui de mettre en place des zonages pour répondre à ces différentes lectures, il n'en demeure pas moins que les acteurs sont toujours à la recherche de nouvelles modalités. L'émergence d'un niveau de gestion associant étroitement ville et campagne renouvelle la traditionnelle complémentarité entre les deux, cf. R. Dugrand. Les garrigues sont aujourd'hui plus que jamais constituante du projet urbain sans que celui-ci puisse décider tout seul du devenir de ces espaces. C'est la pression immobilière et foncière qui guide ces nouvelles modalités.

Derrière la vacance apparente et l'impression de marginalité, les garrigues sont intégrées dans une réalité sociale complexe et sont de plus en plus intégrées dans de nouvelles modalités de gestion des espaces de proximité. La coupure entre espaces de fortes densités et espaces de faibles densités ne correspond, dans le cas présent, à aucune réalité. Il y a au contraire une réelle complémentarité entre les deux. Celle-ci est d'ailleurs ancienne mais elle est simplement renouvelée en raison des changements sociaux et spatiaux que connaît la région. Par contre l'impression d'abandon et de marginalité rebat complètement les cartes en ouvrant tous les possibles pour ces espaces. De ce fait, le devenir de ces espaces est loin d'être arrêté.

Conclusion

Ces espaces de faible densité, apparemment libres en zone périurbaine permettent effectivement d'aborder les stratégies d'acteurs dans un espace en très fortes mutations sociales et spatiales. Les nouvelles pratiques et usages témoignent de ruptures, de profonds changements mais aussi d'une certaine continuité dans la mesure où ils ont toujours été intégrés aux pratiques urbaines. Les anciennes activités agricoles, certes en déclin, sont toujours présentes dans les débats actuels au point que l'on considère qu'elles peuvent représenter des solutions alternatives pour la gestion de ces terres. Par ailleurs, cette nouvelle réalité renforce les enjeux qui se cristallisent autour de la délimitation des territoires politiques de gestion (pays, Parc naturel régional, agglomération). Les choix que les acteurs vont être amenés à prendre traduisent l'importance de ces espaces dans le contexte régional bien au-delà de leur poids économique actuel. La vacance apparente représente à elle seule un véritable enjeu dont ont bien conscience tous les acteurs et à laquelle ils accordent certaines valeurs.

Références bibliographiques

- Bryant C, 1995, L'agriculture périurbaine : l'économie politique d'un espace innovateur, in *l'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*, Atelier de recherches de Rambouillet des 10 et 11 mai 1995, p. 140-144.
- Calame P, 2002, La ville et le territoire au cœur de la gouvernance de demain, <http://ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/intro/calame.htm>, transcription d'une conférence prononcée les 23-24 juin 2001 à l'occasion du congrès de l'association des maires de Chine.
- Cheyran JP, 2001, Evolution de l'occupation des sols en hautes garrigues viticoles et périurbaines de l'Hérault, in *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*, UMR MTE-CNRS, université Paul Valéry, Montpellier, p. 481-491.
- Communauté d'agglomération de Montpellier, 2004, *SCOT de la CAM, Projet d'aménagement et de développement durable*, 46 p.
- Fleury A, Moustier P, Tolron JJ, 2004, Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine : diversité des formes d'exercice du métier d'agriculteur, insertion de l'agriculture dans l'aménagement des territoires, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n° 6, p. 107-118.
- Jarrige F, Jouve AM, Napoleone C, 2003, Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ?, *Le courrier de l'environnement*, n° 49, p. 1-11.
- Laurens L, 2003, Le local, un gage de qualité de vie ?, *Revue d'économie méridionale*, n° 201-202, 2003, CRPEE, Université Montpellier 3, p. 253-256.
- Laurens L, 2003, Le périurbain de Montpellier ou le grand chambardement, *Revue canadienne de sciences régionales*, Montréal, XXVI : 2 & 3, p. 271-282.